RÈGLEMENT DU MAD'TRAIL VALMOREL ÉDITION 2027

Présentation

Le MAD'TRAIL est un évènement sportif de type trail évoluant en pleine nature et comportant plusieurs épreuves. L'organisation administrative, le pilotage, l'animation et l'évaluation dépendent du pôle évènementiel sportif de la communauté de communes des vallées d'Aigueblanche (CCVA).
Chaque épreuve se déroule en une seule fois et en un temps limité, excepté le combiné « Crève-Tête ».

Les départs seront donnés de la station de Valmorel située sur la commune des Avanchers-Valmorel les 10 et 11 juillet 2027. Le Mad'Trail comporte 7 épreuves :

- **KV de Crève-Tête :** distant de 2,8 km pour 1000 D+
- **Cerisettes** : distant de 8,5 km pour 400 D+
- **Crève-Tête :** distant de 16 km pour 1000 D+
- **Roche Blanche :** distant de 29 km pour 1720 D+
- **Marathon de La Lauzière :** distant de 45 km pour 2750 D+
- **Mad'Trail** : distant de 63 km et 4150 D+
- **Le combiné « Crève-Tête » :** il consiste à participer au KV le samedi 10 juillet 2027 et au « Crève-Tête » le dimanche 11 juillet 2027. Les deux temps seront cumulés et donneront lieu au classement du combiné « Crève-Tête ».

Le KV de Crève-Tête est la deuxième étape du challenge des KV des Vallées d'Aigueblanche. La première étape se déroule au KV de Pussy le 23 mai 2027 et la troisième et dernière étape se déroulera le 9 octobre 2027 dans le cadre de l'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche (ETVA).

Conditions de participation

Le fait de participer au Mad'Trail implique l'acceptation du présent règlement et oblige le participant à avoir une préparation physique et un état de santé lui permettant d'effectuer le parcours pour lequel il s'est inscrit en pleine conscience.
Cette préparation devra lui permettre de savoir gérer les problèmes physiques, mentaux découlant de conditions météorologiques difficiles entraînant une grande fatigue, des douleurs musculaires ou articulaires ou toutes autres petites blessures.

Le KV de Crève-Tête (2,8 km) est ouvert à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2009 (à partir de la catégorie Junior).

Les « Cerisettes » (8,5 km) est ouvert à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2011 (à partir de la catégorie Cadet).

Le « Crève-Tête » (16 km) est ouvert à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2009 (à partir de la catégorie Junior).

Le « combiné Crève-Tête » (2,8 km + 16 km) est ouvert à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2009 (à partir de la catégorie Junior).

Le « Roche Blanche » (29 km) est ouvert à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2007 (à partir de la catégorie Espoir).

Le « Marathon de La Lauzière » (45 km) est ouvert à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2007 (à partir de la catégorie Espoir).

Le « Mad'Trail » (63 km) est ouvert à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2007 (à partir de la catégorie Espoir).

Inscriptions

Pour les personnes mineures de toute nationalité, leur participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur, soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

- d'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures de toute nationalité, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur, soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

- D'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Le document est à joindre directement sur la plateforme d'inscription avant le 7 juillet 2027. Aucun dossard ne sera attribué en l'absence de justificatif médical.

Les inscriptions se font directement dans les conditions écrites que vous trouverez en consultant le site de l'épreuve www.madtrailvalmorel.com

Les inscriptions en ligne seront possibles jusqu'au jeudi 8 juillet 2027 à 23h59.
Des inscriptions seront possibles (sous réserve des disponibilités de dossards) sur place le :

- Vendredi 9 juillet de 17h00 à 20h00 à la salle Rencontre et Musique à Valmorel
- Samedi 10 juillet de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 à la salle Rencontre et Musique à Valmorel
- Dimanche 11 juillet de 3h15 à 9h00 à la salle Rencontre et Musique à Valmorel

La mise en place de tarifs progressifs a été instaurée :

- Tranche N° 1 : du 20 novembre 2026 au 31 mars 2027 à 23h59
- Tranche N° 2 : du 1er avril 2027 au 4 juillet 2027 23h59
- Tranche N° 3 : du 5 juillet 2027 au 8 juillet 2027 23h59
- Inscription sur place majorée de 5 € par rapport à la tranche n° 3

Annulation et remboursement d'une inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit avec un certificat médical joint. L'annulation devra être faite avant le 10 juin 2027.
Le montant du remboursement sera de 50 % du prix payé hors frais d'inscription.

Echange, revente ou report d'une inscription

Aucun échange de dossard n'est possible (course ou coureur) ou report d'année ou la revente de dossard.
Attention la carte d'identité est obligatoire pour le retrait du dossard et ce, à titre individuel, pour vérification.

Les épreuves

MAD'TRAIL : Environ 63 km, 4150 D+, comprenant 3 barrières horaires et un temps limite de 15h00. Le départ sera donné à 4h00 le 11 juillet 2027.

MARATHON DE LA LAUZIERE : Environ 45 km, 2750 D+, comprenant 3 barrières horaires, et un temps limite de 10h30. Le départ sera donné à 5h00 le 11 juillet 2027.

ROCHE BLANCHE : Environ 29 km, 1720 D+ comprenant une barrière horaire et un temps limite de 7h30. Le départ sera donné à 8h30 le 11 juillet 2027.

CREVE-TETE : Environ 16 km, 1000 D+ ne comportant pas de barrière horaire ni de temps limite. Le départ sera donné à 9h15 le 11 juillet 2027.

CERISETTES : Environ 8,5 km, 400 D+ ne comportant pas de barrière horaire ni de temps limite. Le départ sera donné à 10h00 le 10 juillet 2027.

KILOMETRE VERTICAL : Environ 2,8 km, 1000 D+ ne comportant pas de barrière horaire ni de temps limite. Le départ sera donné à 9h00 le 10 juillet 2027. Départ en format « mass start »

COMBINÉ CREVE-TETE : KV + Crève-Tête : Les départs sont aux mêmes horaires que ceux indiqués dans les épreuves décrites ci-dessus.

Retrait des dossards/Inscription sur place

Les retraits de dossards et les inscriptions sur place (sous réserve de disponibilités de dossards) se feront à la salle Rencontre et Musique à Valmorel aux jours et horaires suivants :

- Le vendredi 9 juillet 2027 de 17h00 à 20h00
- Le samedi 10 juillet 2027 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Le dimanche 11 juillet 2027 de 3h15 à 9h00

Le dossard doit être visible en permanence pendant la totalité de la course. Il doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement.
Prévoir des épingles

Assurance

La CCVA a souscrit une assurance RC pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident :
Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance Individuelle Accident qui couvre les frais de recherche et d'évacuation en France.
Le concurrent reconnaît être dûment informé par l'organisation du fait qu'en cas d'éventuelle évacuation héliportée, celle-ci est payante et à la charge du participant, et que le choix du mode d'évacuation dépend de l'organisation exclusivement. C'est pourquoi l'organisateur invite chaque participant à vérifier s'il dispose d'une assurance couvrant ce type d'intervention.

Douches

Aucun service de douches n'est organisé.

Matériel / Equipement

Obligatoire : Pour Marathon de La Lauzière, Mad'Trail, Roche Blanche et Crève-Tête

Un sifflet, une couverture de survie et une veste coupe-vent à capuche.
Une lampe frontale (pour le Mad'Trail et le Marathon de la Lauzière)
Les bâtons de marche sont autorisés.
Téléphone portable (numéros du PC course et secours sur le dossard)
Réserve d'eau de 1 litre minimum.
Réserve alimentaire (barres de céréales par exemple).

Matériel obligatoire pour tous les formats : un éco-cup + épingles à nourrice pour le dossard

Dispositions pour conditions météorologiques extrêmes

Les kits « canicule » et « mauvais temps » font partie intégrante du matériel obligatoire. En fonction des conditions météorologiques, l'organisateur pourra activer l'un ou l'autre de ces kits et en informera tous les participants avant l'ouverture de la distribution des dossards.

Abandon/Rapatriement

Abandon :
Tout concurrent peut abandonner s'il le souhaite. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide son dossard. L'organisation peut aussi décider de stopper un concurrent visiblement défaillant. Dans ce cas, l'organisation se dégage de toutes responsabilités de l'ensemble des conséquences liées à la décision de continuer la course prise par le concurrent.
S'il se trouve dans l'incapacité de rejoindre un point de contrôle, il mettra tout en œuvre pour alerter l'organisation de son positionnement afin que celle-ci prenne les décisions appropriées.

Rapatriement :
Le rapatriement sera décidé en lien avec le PC course et sera organisé par les responsables de la course s'ils jugent nécessaire de le mettre en œuvre. Tous les concurrents refusant le rapatriement décidé par les organisateurs en continuant la course, le feront sous leur entière responsabilité.
Le coureur ne sera plus alors sous le contrôle de l'organisation.

Deux points de rapatriement seront opérationnels :

- **Mad'Trail** : Au col de La Madeleine (Km 29) et au col du Gollet (Km 47.4)
- **Marathon de La Lauzière** : A Celliers-Dessus (Km 24.3 ; Km 36)

- **Roche Blanche** : Au col du Gollet (Km 14.2)

Sécurité / assistance médicale

Le dispositif prévisionnel de sécurité (DPS) sera visible avant le début de la course sous forme d'affichage. Il est en cours de rédaction.

Modification du parcours ou des barrières horaires / Annulation de la course

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier les barrières horaires ou de modifier le parcours prévu initialement.
En cas de « force majeure », conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition ou de la randonnée en montagne, catastrophes naturelles (séisme, tempête) ou événements extérieurs majeurs forçant l'organisateur à annuler l'évènement, l'organisateur se réserve le droit de proposer un taux de remboursement ou un report sur l'édition suivante. Ne seront pas remboursés les coûts de traitement bancaire.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux…) le départ peut être reporté.

L'organisation peut être amenée à basculer l'ensemble des concurrents vers un parcours de repli, sans dédommagement pour les coureurs.

Changement de course

Le changement de course est possible jusqu'au **25 juin 2027**. Après cette date, plus aucun changement ne sera possible.
Le changement de course est possible uniquement s'il reste des places sur la course demandée.
En cas de changement en faveur d'une course ayant un tarif inférieur à celui de la course initialement choisie, le tarif de la première course reste dû. Dans l'hypothèse inverse, le participant devra s'acquitter du différentiel de prix entre les 2 courses.

Disqualification

Un concurrent sera exclu de la course en cas de non-respect du règlement et des consignes de sécurité en refusant d'obtempérer à un ordre du directeur de course, d'un responsable de point de contrôle ou d'un médecin ou d'un secouriste.
L'organisation prendra des sanctions pour tout comportement inconvenant envers d'autres concurrents ou envers l'organisation. La tricherie (coupe de parcours, utilisation d'autres moyens de déplacement que la course à pied, etc…) et le non-respect de l'environnement sont des causes d'exclusion (jet de détritus de la part des coureurs mais aussi des accompagnateurs).

Toute personne prise sur le fait de ne pas suivre le chemin balisé sera immédiatement disqualifiée. Toute personne inscrite sur une course et participant à une autre épreuve sera disqualifiée. Toute personne ayant récupéré un dossard sans en prévenir l'organisateur sera disqualifiée.

Ravitaillement et poste de contrôle

Aucun gobelet n'est fourni sur les ravitaillements. Chaque participant doit disposer de son propre contenant.

- 6 ravitaillements et 6 points de contrôle pour le Mad'Trail.
- 4 ravitaillements et 5 points de contrôle pour le Marathon de la Lauzière.
- 3 ravitaillements et 3 points de contrôle pour le Roche Blanche.
- 1 point de ravitaillement et 2 points de contrôle pour le Crève-Tête.
- 1 point de contrôle pour les Cerisettes.
- 1 point de ravitaillement léger à l'arrivée pour le K.V. de Crève-Tête.

Des points de contrôle inopinés seront en place tout au long du parcours.

Mad'Trail (63 km) :
6 ravitaillements au km 12 ; 19.3 ; 29 ; 38 ; 47.4 et 54.5
6 points de contrôle au km 12 ; 19.3 ; 29 ; 33 ; 38 et 54.5

Marathon de la Lauzière (45 km) :
4 ravitaillements au km 6.5 ; 16 ; 28 et 36
5 points de contrôle au km 7.7 ; 16 ; 28 ; 32,8 et 36

Roche Blanche (29 km) :
3 ravitaillements au km 6.9 ; 14.2 et 21,5
3 points de contrôle au km 6.9 ; 15.5 et 21,5

Crève-Tête (16 km) :
1 ravitaillement au km 6.5
2 points de contrôle au 7.7 et 12.4

Cerisettes (8,5 km) :
1 point de contrôle au km 4.3

Kilomètre Vertical (2,8 km) :
1 ravitaillement léger à l'arrivée

Temps maximum autorisé et barrières horaires

Mad'Trail : Départ 4h00 de Valmorel le 11/07/27

- Temps limite autorisé : 15h30
- 3 barrières horaires :
 - Passage avant 8h30 au km 19.3 (Pont Botto)

- Passage avant 11h00 au km 29 (Col de la Madeleine)
- Passage avant 15h30 au km 47.4 (Col du Gollet)

<u>Marathon de La Lauzière</u> : Départ 5h00 de Valmorel le 11/07/27

- Temps limite autorisé : 10h30
- 3 barrières horaires :

- Passage avant 8h15 au km 16 (Valmorel)
-Passage avant 11h00 au km 28 (Refuge Logis des Fées)
- Passage avant 13h00 au km 36 (Celliers-Dessus)

<u>Roche Blanche</u> : Départ 8h30 de Valmorel le 11/07/27

- Temps limite autorisé : 7h30
- 1 barrière horaire :

- Passage avant 12h15 au km 14,2 (Col du Gollet)

<u>Crève-Tête</u> : Départ 9h15 le 11/07/27

<u>Cerisettes</u> : **Départ 10h00 le 10/07/27**

<u>KV</u> : Départ 9h00 le 10/07/27

Il n'y a pas de barrière horaire et de temps limite pour Crève-Tête, le KV de Crève-Tête et les Cerisettes.

Les barrières horaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'organisation, notamment afin de garantir la sécurité des participants en cas d'événement climatique exceptionnel annoncé, sans que cela n'ouvre droit à un remboursement même partiel de l'épreuve.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard. L'organisation ne sera alors plus tenue à la moindre responsabilité envers le participant réalisant un tel choix.

Lot de bienvenue

L'organisation s'engage à délivrer le lot de bienvenue à chaque participant si l'inscription est enregistrée avant le 31/05/2027. Après cette date, le cadeau de bienvenue pourrait ne pas être délivré.

Lot finisher

Le lot finisher sera remis aux participants ayant terminé les courses Mad'Trail, Marathon de la Lauzière, Roche Blanche, Crève-Tête et combiné Crève-Tête, sur présentation du dossard.

Le lot finisher pour les participants du KV et des Cerisettes sera différent.

Palmarès

Le Palmarès des courses Mad'Trail, Marathon de la Lauzière, Crève-Tête, Roche Blanche, Cerisettes et le KV s'établira de la façon suivante :

Seront récompensés :

- Les 3 premiers scratch Homme et Femme
- Les premiers Homme et Femme de chaque catégorie
- Pas de cumul possible

Le palmarès du combiné « Crève-Tête » s'établira de la façon suivante :

- 3 premiers scratch Homme et Femme
- Récompense le dimanche (cumul des temps du KV + Crève-Tête)
- Pas de cumul possible avec les courses Crève-Tête et KV

Catégories récompensées

Les catégories récompensées sont les suivantes (selon les formats de course) :

- Cadets
- Juniors
- Espoirs
- Séniors/MO
- M1/M2
- M3/M4
- M5 et après

Droit à l'image

Par sa participation à la course, chaque concurrent autorise expressément l'organisation ainsi que ses ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser, reproduire ou faire reproduire son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'événement.

Cette autorisation est valable pour le monde entier, sur tous les supports textuels, iconographiques, informatiques, audiovisuels ou numériques connus ou inconnus à ce jour (sites internet, réseaux sociaux, presse, affiches, bilans de l'événement), et pour une durée limitée à 10 ans à compter de la date de l'événement.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants sont informés que des données personnelles (images identifiables) sont collectées pour les besoins de communication de l'événement. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la diffusion de son image. Pour exercer ce droit et demander le retrait d'une photo, le participant peut envoyer un e-mail à l'adresse suivante : madtrailvalmorel@gmail.com

Protection des données

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.
Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du Mad'Trail, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur simple demande adressée à l'adresse suivante : madtrailvalmorel@gmail.com

Toute demande de modification de données peut être effectuée :
1. Par courrier à l'adresse suivante :
CCVA
Pôle Evènementiel Sportif
40 chemin des Loisirs
73260 GRAND-AIGUEBLANCHE

2. Par E-Mail à l'adresse suivante :
madtrailvalmorel@gmail.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

* * * * *